

Groupe de travail Etudiants Incarcérés
Rencontres avec l'Unité Pédagogique InterRégionale du Grand Ouest et le
Service Universitaire Enseignement à Distance de l'Université Rennes 2

M. Kader Sadoun, Proviseur de l'UPR du Grand-Ouest à Rennes.

Il pense qu'il serait préférable de ne proposer qu'une offre restreinte de formations mais qui pourraient accrocher les étudiants incarcérés potentiels, de type DU par exemple.

Les universités devraient mettre en avant leurs préparations au DAEU.

Pour les incarcérés, qui ne purgent pas de longues peines, le DAEU semble être un but en soi.

Il faut avoir conscience de la grande diversité de ces publics.

Il faudrait repenser le rôle du RLE et des accompagnants, prévoir du tutorat. Un centre d'enseignement à distance ne peut pas se contenter de donner des accès à des ressources. Il doit proposer un suivi et du tutorat aux étudiants afin de réduire le découragement et le décrochage dû à la distance et à l'isolement. Pour les formations universitaires, le RLE ne peut pas assurer du tutorat disciplinaire. Il ne peut être qu'un intermédiaire avec des tuteurs de l'université.

Une politique de la formation devrait être mise en place. Dans son UPR, il essaie de faire intervenir des enseignants du secondaire afin d'assurer du tutorat.

Le problème des coûts est abordé. Il n'est pas favorable à un service gratuit car cela pourrait favoriser l'abandon. Il préconiserait une prise en charge de 2/3 par l'Administration Pénitentiaire et 1/3 par l'étudiant. Il faudrait peut-être établir des conventions. C'est le cas avec les universités de Nantes et de Caen.

Dans son UPR, il a demandé que, dans chaque établissement, le RLE puisse prendre un abonnement à une Box de manière à avoir un accès Internet indépendant du système d'information de l'Administration Pénitentiaire. Sur l'InterRégion du Grand Ouest, c'est effectif à Caen et Nantes. Il propose que dans chaque établissement soit identifié un « responsable Internet ».

L'accès au numérique devrait être effectif dans les 2/3 des centres pénitentiaires de l'UPR du Grand-Ouest à partir de 2017.

La demande de formation existe surtout pour le DAEU, le Droit et la Psychologie.

Il suggère de mettre en place des formations sous forme de modules autonomes ou de DU prenant en compte les valeurs de la République, l'éducation morale et civique, l'histoire des religions. Ces modules pourraient compter trois ou quatre enseignements de manière à pouvoir s'adresser à des personnes dont la durée de détention est compatible avec celle de ceux-ci.

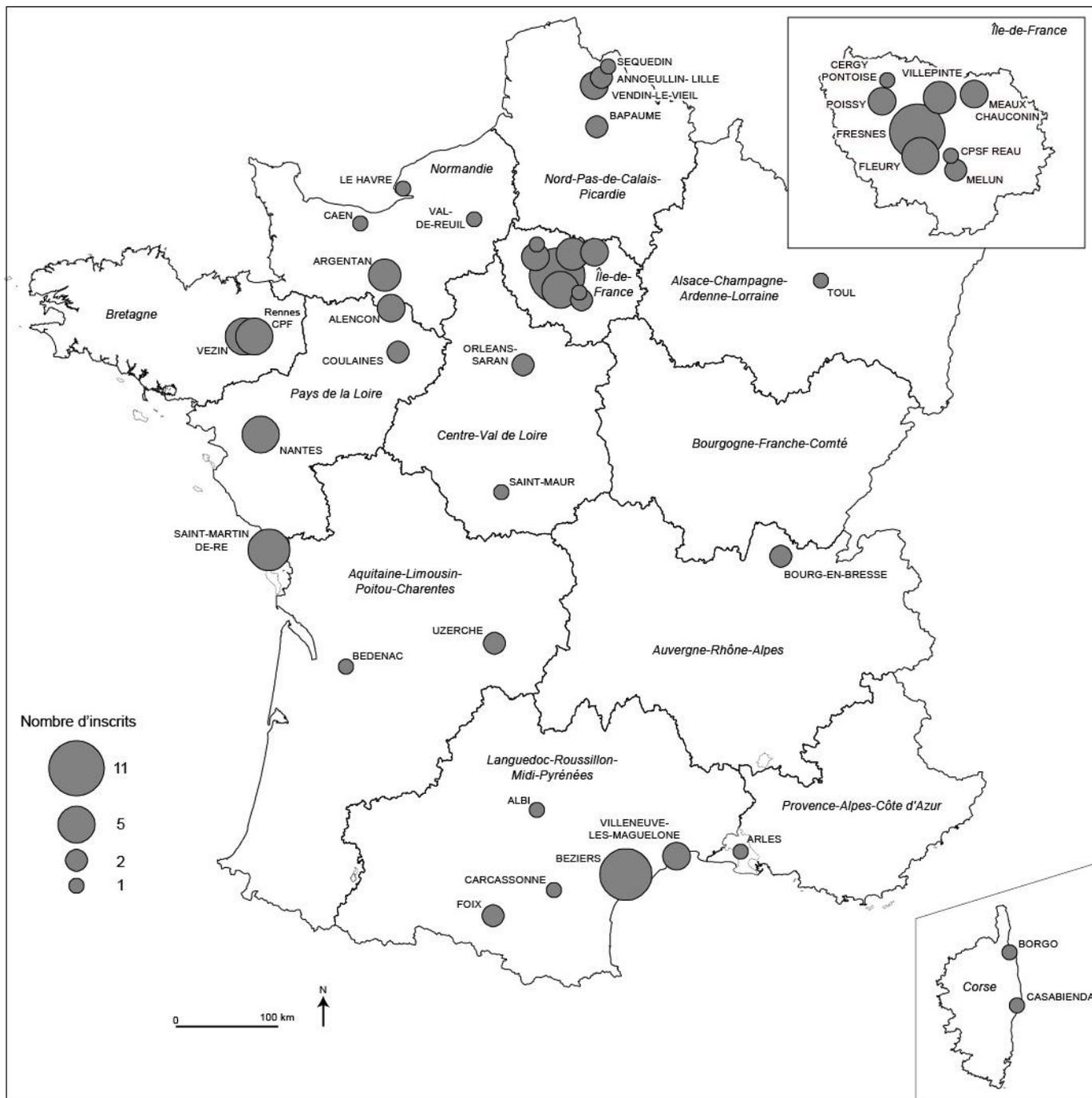
M. Yvonnick Noël, Directeur, et Mme Béatrice Puillandre, Responsable Gestion des Cours, du SUED de l'Université Rennes 2

Le Service Universitaire Enseignement à Distance de l'université de Rennes 2 propose 9 licences, 2 Masters, 1 DU, 1 licence PRO. 1800 étudiants sont inscrits en 2015.

Les 99 étudiants incarcérés inscrits 2015-2016 proviennent de 38 centres pénitentiaires. Ce nombre augmente puisqu'il est passé de 20 à 99 en quatre ans, un des facteurs étant la gratuité de l'inscription décidée par la gouvernance de Rennes 2.

Il n'y a pas de lien spécifique avec un centre pénitentiaire, pas de convention mais des contacts directs avec les RLE des établissements pénitentiaires.

Des visites de deux centres de Rennes (Hommes et Femmes) ont été organisées ce qui a permis d'avoir une relation privilégiée avec ceux-ci.



Il n'y a pas de démarche de communication particulière vers ces publics pour promouvoir l'offre de formation, mais la gratuité a provoqué une publicité involontaire pour leurs formations à distance. Seul le coût des cours à distance est à payer : 180€ pour l'ensemble des UE d'une année, comme pour tous les étudiants.

Répartition des inscrits par filières :

AES	23	Géographie	8
Psychologie	23	Lettres	5
Histoire	16	Espagnol	4
Anglais	10	Sociologie	3
		DU FLE	1

Le nombre d'inscrits est le plus important en L1 quelle que soit la filière.

L1 AES	20	L1 psycho	18	L1 Histoire	9
L2 AES	1	L2 Psycho	4	L2 Histoire	4
L3 AES	2	L3 Psycho	1	L3 Histoire	3

Le fonctionnement de l'enseignement à distance est mixte (papier/numérique) ou en numérique intégral en sociologie qui est la dernière filière proposée à distance.

Les étudiants ont à leur disposition la plateforme pédagogique CURSUS (permettant l'accès aux contenus multimédia, aux classes virtuelles, aux vidéos, aux forums, aux dépôts de travaux, aux exercices interactifs) et des envois de CD/DVD ou des versions papier imprimées.

Une équipe de tuteurs pédagogiques est présente pour assister les étudiants en appui du soutien apporté par les enseignants. Il s'agit de tutorat méthodologique.

En cas de rupture du cursus, par exemple le départ de l'étudiant du centre de détention, les attentes de transfert sont indiquées par le RLE. C'est pris en compte par le service d'EAD, un contact est pris avec le RLE du centre destinataire. Cela n'entraîne aucune difficulté.

Pour réduire la distance entre les enseignants et l'étudiant incarcéré, le SUED propose de mettre en place un serveur Moodle spécifique avec la Direction de l'Information du Service Régional de l'Administration Pénitentiaire.

Le lien avec les étudiants incarcérés est assuré avec un interlocuteur unique : la Responsable Administrative, Béatrice Puillandre.

Il existe parfois un lien avec le Responsable Local de l'enseignement RLE ou des enseignants du centre pénitentiaires, par exemple avec le centre de Rennes il y a quelqu'un qui donne des cours (français) et qui fait du soutien en lien avec le centre d'EAD.

Il n'y a pas de séances asynchrones par vidéoconférence, mais il n'y a pas de difficultés d'interdiction organisationnelle à le faire, par exemple pour du tutorat. Mais cela entraîne des difficultés car il y a des étudiants qui ne peuvent/doivent pas se croiser à l'intérieur du centre de détention.

Peut-être que cela pourrait concerner le tutorat méthodologique avec une classe virtuelle. C'est déjà arriéré dans la pratique des tuteurs.

Pour pallier à la difficulté d'accès aux sources documentaires, les personnels du Service Commun de Documentation se déplacent au centre de détention pour porter les documents. Ils font même l'intermédiaire avec le SUED. Béatrice Puillandre est en contact direct avec les RLE.

Il n'y a pas d'adaptation spécifique des cursus ou des rythmes.

Les méthodes d'évaluation peuvent être adaptées. Les enseignants peuvent, selon le cas, aménager des dispositifs spécifiques. Cela s'effectue au cas par cas. Un étudiant qui travaille à la bibliothèque

y fait son stage. Un étudiant de Saint-Martin de Ré en AES a fait un stage à la mairie de Saint-Martin de Ré. On imagine des dossiers à faire pour remplacer un stage, etc.

Les étudiants passent les épreuves d'examen dans les centres pénitentiaires. La difficulté vient des différents calendriers des zones scolaires.

Les devoirs sont envoyés par courrier postal ou scannés. Quelques dépôts en ligne sont effectués via le RLE.

Il n'y a pas d'interventions ponctuelles en présence. Il y en a eu autrefois pour faire passer des oraux. L'accès Internet, sur leur ENT est possible. Il est direct pour les RLE, ce qui leur facilite la tâche puisque le RLE a un identifiant unique pour les étudiants incarcérés sous sa responsabilité.

Le directeur du SUED marque son intérêt pour l'accompagnement par le GT (cahier des charges et développement d'un dispositif spécifique et des pédagogies selon leurs pratiques auprès des autres universités concernées, intérêt pour une convention type proposée par la FIED) mais manque de temps pour s'investir en ce moment.

M. Olivier Desoubry, Directeur du Service de Formation Continue de l'Université Rennes 2

Le Service de Formation Continue est en charge notamment du DAEU en présentiel ou à Distance. De nombreuses ressources numériques sont mises à disposition des étudiants qui sont encadrés par des tuteurs.

Il n'y a pas de contact avec les établissements pénitentiaires de la Région.

Nous lui avons fait part de notre intérêt pour coordonner les DAEU en direction des étudiants incarcérés. Il nous a suggéré de prendre contact avec monsieur Le Bihan, responsable pédagogique de la préparation au DAEU A de l'université Rennes 2.

Alain Boivin & Dominique Poincelot